

INTRANET

Comité exécutif du 10 mai 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 10 mai 2017.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENTS PAR
TÉLÉPHONE : Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, M. Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ABSENT: M. Luc Boivin, conseiller.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Annie Jean, assistante-greffière.

À 9h15, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

**1. CENTRE GEORGES-VÉZINA (CHICOUTIMI) – RÉAMÉNAGEMENT
DES BUREAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE – APPEL D’OFFRES 2017-160 ;
VS-CE-2017-555**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour le réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée du Centre Georges-Vézina de l’arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-160);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1144951531)
4178, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2
27 476,73 \$

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. (NEQ : 1143372242)
766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6
31 039,80 \$

LES CONSTRUCTIONS SAVARD INC. (NEQ : 1165140717)
2063, chemin du Plateau Nord, La Baie (Québec) G7B 0G7
38 585,61 \$

LES CONSTRUCTIONS RÉAL HOUDE INC. (NEQ : 1143030303)
410, rue Joseph-Nil Claveau, La Baie (Québec) G7B 4R6
38 804,06 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 10 mai 2017

l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE	1	Réaménagement des bureaux au rez-de-chaussée du centre Georges-Vézina	23 898,00 \$
Total avant taxes :			23 898,00 \$
TPS :		5%	1 194,90 \$
TVQ :		9,975 %	2 383,83 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			27 476,73 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R140005.015.

Adoptée à l'unanimité.

2. QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (JONQUIÈRE) - RÉFECTION PARTIELLE DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – APPEL D’OFFRES 2017-142 ;

VS-CE-2017-556

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la réfection partielle de l’enveloppe extérieure du quartier général du Service de la sécurité publique, situé au 2890, place Davis de l'arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2017-142);

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires sur quatre (4) se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

ÉRIC PAINCHAUD ARCHITECTE ET ASSOCIÉS INC. (NEQ : 1143405042)
110, rue Racine Est, bureau 222, Chicoutimi (Québec) G7H 1R2
Pointage final : 49.36 Rang : 1 Prix : 28 097,02 \$, taxes incluses

YOAN D. BELLEY ARCHITECTE (NEQ : 2266082686)
1938, rue Davis, Jonquière (Québec) G7S 3B6
Pointage final : 45.66 Rang : 2 Prix : 26 444,25 \$, taxes incluses

LÉO LAPOINTE ARCHITECTE (NEQ : 2240574774)
2871, place Davis, bureau 101, Jonquière (Québec) G7S 5S4
Pointage intérimaire inférieur à 70 %

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 10 mai 2017

GROUPE CONSEIL PLANITECH INC. (NEQ : 1142364406)
2976-A, rue des Aubépines, Jonquière (Québec) G7S 5R2
Pointage intérimaire inférieur à 70 %

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ÉRIC PAINCHAUD, ARCHITECTE ET ASSOCIES INC.	1	Réfection partielle de l’enveloppe extérieure du quartier général de la sécurité publique	24 437,50 \$
Total avant taxes :			24 437,50 \$
TPS :		5%	1 221,88 \$
TVQ :		9,975 %	2 437,64 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			28 097,02 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183.019.

Adoptée à l'unanimité.

3. REVENU QUÉBEC – ACCÈS AUX DIVERS DOSSIERS DE LA VILLE DE SAGUENAY – MANDATS AUX REPRESENTANTS.

VS-CE-2017-557

QUE la Ville de Saguenay mandate les personnes ci-après nommées afin qu’elles soient autorisées à :

- Madame Christine Tremblay, trésorière
 - Madame Caroline Boulianne, assistante-trésorière – comptabilité et approvisionnements
 - Monsieur Bruno Gagnon, assistant-trésorier – comptabilité
- ✓ Consulter le dossier de la Ville de Saguenay et agir au nom et pour le compte de celle-ci, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l’application ou l’exécution des **lois fiscales**, de la **Loi sur la taxe d’accise** et de la **Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires**, en communiquant avec ceux-ci par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- ✓ Effectuer l’inscription de la Ville de Saguenay aux fichiers de Revenu Québec;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

INTRANET

Comité exécutif du 10 mai 2017

- ✓ Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- ✓ Effectuer l'inscription de la municipalité à «clicSÉQUR – Entreprises» et à «Mon dossier» pour les entreprises;
- ✓ Consulter le dossier de la Ville de Saguenay et agir au nom et pour le compte de celle-ci, conformément aux conditions d'utilisation de «Mon dossier» pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE la Ville de Saguenay accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à «Mon dossier» pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec ;

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9h17.

MAIRE

AJ/mcd

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 25 mai 2017